

**Rue Charles de Gaulle, rue Abel Boyé et rue des 9 fontaines (à partir du portique).**

Circulation et stationnement interdits.

**Rues du Palais et Bayle de Seyches**

Stationnement interdit en totalité.

Circulation autorisée temporairement pour la sortie du parking souterrain.

Attention, circulation à double sens pour les camions de chantier.

**Les riverains des rues en jaunes sur le plan pourront circuler à double-sens pour accéder à leurs garages.**



**Sens de circulation inversés :**

• **Rue Martignac**

(du Ch. de ronde Puygueraud au Boulevard Gambetta)

• **Chemin de ronde de Puygueraud**  
(de la rue Traversière à la rue Martignac)

• **Chemin de ronde de Puygueraud**  
(de la rue Daney à la rue Portasse)

• **Rue Bayle de Seyches**

(de la rue Portasse à la rue du Palais)

**Carrefour des boulevards et de la rue Charles de Gaulle.**

Une voie sera interdite à la circulation de 07h30 à 18h les jours de chantier.



## La COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES pendant la durée du chantier

- > Les jours de collecte ne changent pas.
- > La collecte ne se fait plus en porte à porte.
- > Des points de regroupement collectifs (ou points d'apport volontaire) sont à votre disposition pour déposer vos ordures ménagères. Ces points sont signalés par des points verts sur le plan.
- > Les ordures ménagères (bac gris) doivent être déposées en sac dans les bacs et le tri (bac jaune) en vrac.
- > Attention, vos bacs individuels doivent être remis à domicile, seules les ordures déposées dans les containers des regroupements collectifs seront collectées.

